



AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Multi – Gares Auvergne-Rhône-Alpes / Bourgogne-Franche-Comté

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution de 4 contrats d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation, pour chaque contrat, d'un ensemble d'emplacements commerciaux dédié(s) à/aux activité(s) listé(es) ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

CONFIDENTIALITE

Les candidats, ci-après dénommés Candidats, ont une obligation de confidentialité quant aux informations communiquées dans la consultation et ne peuvent les reproduire, même de façon partielle, qu'avec un accord écrit préalable de SNCF Gares & Connexions.

De la même manière, SNCF Gares & Connexions et son mandataire s'engagent à garder confidentiels, dans le respect du Règlement Général européen sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« RGPD »), les éléments et données transmis par les Candidats.

1. PRESENTATION ET OBJET DE LA CONSULTATION

A. Organismes de l'avis de mise en concurrence

SNCF Gares & Connexions
16 avenue d'Ivry
75013 Paris
RCS Paris n°507 523 801

Aussi désigné et défini dans la consultation comme SNCF G&C.

Retail & Connexions (16, avenue d'Ivry – 75013 Paris), RCS Paris n°341 826 782, mandataire de SNCF Gares & Connexions pour la commercialisation des emplacements commerciaux en gare de voyageurs, assure la conduite administrative de la présente consultation.

Aussi désigné et défini dans la consultation comme R&C.

B. Procédure et contexte du projet

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation de quatre (4) contrats d'occupation temporaire du domaine public permettant une activité économique, en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette mise en concurrence intègre toutes les gares de la Direction Régionale des Gares (DRG) dénommée "AURA BFC". La DRG AURA BFC regroupe les deux régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Cette mise en concurrence est donc organisée en quatre (4) lots ; chaque lot visant une activité principale telle que précisée ci-dessous. Les Candidats peuvent formuler une offre sur un lot unique ou plusieurs lots.

Chaque lot donnera lieu à un contrat d'occupation temporaire du domaine public, soit les quatre (4) contrats mentionnés ci-dessus. Chaque Lot "Activité" porte sur le même périmètre total. Les emplacements, à identifier, seront destinés à l'installation, par des fournisseurs de machines, de concepts automatisés.

2. DESCRIPTIF DU PARC ET DES LOTS "ACTIVITES"

Descriptif du Parc pour chaque Lot « Activité » :

A titre indicatif, le Périmètre total concerne l'intégralité des gares de la Direction Régionale des Gares AURA BFC, soit environ 542 gares (cf liste ci-jointe à l'AMEC).

Les Candidats auront ainsi la possibilité d'établir une liste de gares pertinentes pour l'installation de leur activité, qui feront l'objet d'une analyse de commercialité et de faisabilité lors de la procédure de mise en concurrence.

Dans le cadre de cette liste, les Candidats devront faire des propositions d'installations de concepts automatisés à minima dans 10 gares différentes de la DRG AURA BFC pour chaque Lot.

Descriptif des Lots « Activité(s) » :

Dans un premier temps, les activités non concernées par la mise en concurrence sont, à titre indicatif et sans que cette liste soit limitative, les activités de :

- Vente de produits alimentaires type boissons chaudes/fraîches et snacking.
- Vente de produits alimentaires et non-alimentaires du quotidien (type "supérette").
- Vente de produits relaxants sous forme herbacée.
- Vente de cigarettes électroniques et produits associés.

- Vente de produits high-tech/de téléphonie.
- Vente de produits de beauté/parfumerie.
- Retraits/dépôts de colis.
- Consignes à bagages.

Dans un second temps, la mise en concurrence fait l'objet d'un allotissement par activité, avec les lots suivants :

- Lot 1 : « Installation de casiers de retraits (Click&Collect, libre-service) de produits locaux ».
- Lot 2 : « Installation de distributeurs automatiques de pizzas ».
- Lot 3 : « Installation de distributeurs automatiques de produits de boulangerie ».
- Lot 4 : « Installation de concepts automatisés délivrant des services du quotidien ».

Les Candidats peuvent déposer une offre intégrant un seul ou plusieurs lots. Dans l'hypothèse où un même Candidat est retenu sur plusieurs lots "activité", un contrat d'occupation temporaire sera tout de même signé sur chacun des lots attribués.

Le Périmètre Total exposé ci-dessus, est le même pour les 4 lots. Dans le cadre de la consultation, une ou plusieurs activités automatisées peuvent donc être visées sur une même gare. SNCF Gares & Connexions se réserve le droit de refuser tout déploiement d'activité sur la gare et/ou de sélectionner l'/les activité(s) automatisé(es) qui sera/seront déployé(es) sur la gare, en raison, d'une part, du foncier disponible, mais aussi de la faisabilité technique et de tout autre enjeu/risque identifié par la suite. Cette éventuelle sélection ne donnera aucun droit à indemnisation.

Durée d'Occupation : 5 ans à compter de la mise à disposition du premier emplacement, incluant une période de déploiement maximum de 2 ans.

3. MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de dossier de consultation, ci-après dénommé « Dossier de Consultation », en s'inscrivant à la présente consultation via le site internet de Retail & Connexions « Place de la Gare ». Le Périmètre Total de gares et les quatre Lots seront intégrés dans un Dossier de Consultation unique.

Toute demande reçue après la date ci-après précisée ne sera pas prise en compte.

Seules les demandes directement enregistrées sur le site internet « Place de la Gare » seront acceptées.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom, prénom du candidat ainsi que l'enseigne/société qu'il représente.
- L'adresse électronique à laquelle les Candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.



Cette demande devra être impérativement reçue avant le : **21 mai 2026 à 16h00**.

Toute manifestation d'intérêt reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Après la clôture de dépôts des intérêts, les candidats recevront un courriel pour télécharger le Dossier de Consultation directement sur le site internet de Retail & Connexions « Place de la Gare », qui contiendra l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer leur offre.

SNCF Gares & Connexions ou son mandataire se réservent le droit d'apporter, au plus tard sept (7) jours avant la date de remise des offres, tout complément et/ou toute modification au Dossier de Consultation.

Seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de consultation dans le délai susmentionné, pourront déposer leur offre.

A titre prévisionnel :

La date limite de réception des offres est le : **9 juillet 2026 à 16h00**.

La date prévisionnelle de signature de chaque contrat est en **décembre 2026**.

SNCF Gares & Connexions ou son mandataire se réservent le droit d'interrompre ou de déclarer sans suite la consultation à tout moment, sans ouvrir un quelconque droit à indemnisation au profit des Candidats. Tous les frais et coûts engagés par les Candidats pour participer à cette consultation demeurent à leur charge exclusive.